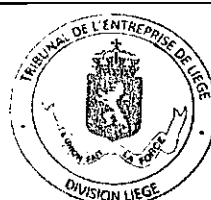


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25086684



19 JUIN 2025

Greffé

N° d'entreprise : **0786 448 581**

Nom

(en entier) : **THERAtRAME**

(en abrégé)

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue de l'Hôpital 1, 4000 Liège, Belgique**

Objet de l'acte : **Démission et nomination d'administrateurs**

Extrait des décisions prises à l'unanimité et par écrit par l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 avril 2025 :

1. L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Marcus ZABEAU en tant qu'administrateur de la société avec effet au 14 avril 2025.

2. L'assemblée générale décide de nommer JCO Consulting SRL, représentée par son représentant permanent M. Jean Combalbert, élisant domicile au siège de la Société, en tant qu'administrateur de la Société avec effet à compter du 14 avril 2025. Ce mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2031 statuant sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2030.

Ce mandat d'administrateur sera exercé à titre non rémunéré.

La composition du conseil d'administration de la Société, avec effet au 14 avril 2025, est constituée comme suit :

- VENTURE COACHING SRL, administrateur, représentée de manière permanente par M. MATTIVI Didier;
- RAPINO Management SRL, administrateur, représentée de manière permanente par Mme RAPINO Francesca, également administrateur délégué ;
- R&D CLOSE SRL, administrateur, représentée de manière permanente par M. CLOSE Pierre ;
- NOSHAQ PARTNERS SRL, administrateur, représentée de manière permanente par Mme LIMBOURG Marleen ;
- M. ALLAER Didier, administrateur ;
- QBIC VENTURE PARTNERS III SA, administrateur, représentée de manière permanente par Mme VANDENWIJNGAERT Sara ; et
- JCO Consulting SRL, administrateur, représentée de manière permanente par M. COMBALBERT Jean.

Il est rappelé que la Société, conformément à ses statuts, est valablement représentée comme suit :

"L'organe d'administration représente la société à l'égard des tiers et en justice, en tant que demandeur ou défendeur. La société est également valablement représentée à l'égard des tiers et en justice, en tant que demandeur ou défendeur, par deux administrateurs, agissant conjointement. Dans les limites de la gestion journalière, la société est également valablement représentée par un(des) délégué(s) à cette gestion. La société est en outre, dans les limites de leur mandat, valablement représentée par des mandataires spéciaux."

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention")



3. L'assemblée générale décide de donner une procuration spéciale à Henri-Simon Vande Vyver, Rémy Batis, Pierre Lüttgens, Brent Mastin et Anthea Debou, établis au Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, agissant seul, afin de publier les décisions prises dans les annexes du Moniteur belge et d'accomplir toutes les formalités en vue de la modification de l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises et de signer à cet effet tous les documents et actes, en ce compris tous les formulaires de publication nécessaires et les formulaires de demande à transmettre aux guichet d'entreprises.

Pierre Lüttgens
Mandataire spécial